

# Salaires

En 2019, les salaires nominaux accéléreraient dans les branches marchandes : +1,8 % après +1,5 % en 2018 pour le salaire mensuel de base (SMB) et +1,9 % après +1,7 % pour le salaire moyen par tête (SMPT). Le profil des évolutions trimestrielles du SMPT est marqué, début 2019, par le versement dans certaines entreprises de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, figurant parmi les mesures d'urgence économiques et sociales votées en décembre 2018. La vive accélération du SMPT au premier trimestre (+1,0 %) serait suivie d'un contrecoup au deuxième trimestre (-0,4 %). Le SMPT retrouverait une croissance régulière au second semestre.

En raison d'un ralentissement attendu des prix sur l'année, le pouvoir d'achat des salaires reprendrait de la vigueur : en 2019, le SMPT croîtrait de 0,8 % en termes réels (après +0,2 % en 2018). Il augmenterait au second semestre (+0,5 %) après être resté quasiment stable au premier (+0,1 %).

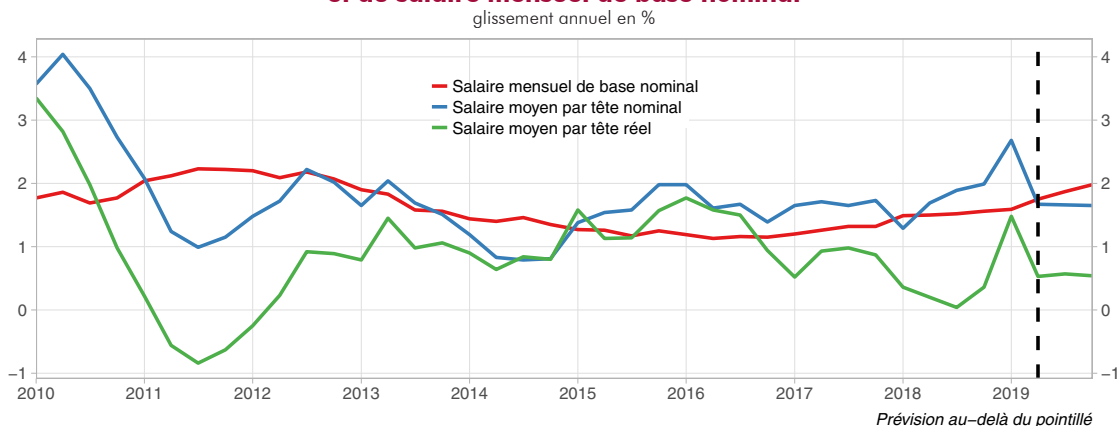
Dans les administrations publiques, le gel du point d'indice se poursuit en 2019 mais l'application du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) reprend. Le SMPT nominal y augmenterait de 1,1 % en 2019, après un accroissement facial de +1,9 % en 2018. Le pouvoir d'achat du SMPT dans les administrations publiques marquerait le pas en 2019 (0,0 % après +0,4 %).

## Dans les secteurs marchands, les salaires nominaux accéléreraient légèrement en 2019

Le Smic a été revalorisé de 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit la revalorisation la plus importante depuis juillet 2012. En 2019, l'inflation se replierait un peu et le chômage continuerait de reculer, pour s'établir en fin d'année à 8,3 % de la population active. Les difficultés de recrutement restent importantes dans tous les secteurs, mais n'augmentent plus (*éclairage*). Dans ce contexte, les salaires nominaux accéléreraient en 2019, mais de manière contenue. Le salaire mensuel de base (SMB) progresserait de 0,5 % par trimestre tout au long de l'année 2019, soit une légère accélération en moyenne annuelle : +1,8 % en 2019 après +1,5 % en 2018 (*graphique et tableau*).

Le salaire moyen par tête (SMPT) couvre un champ plus large de rémunérations (primes, intéressement, heures supplémentaires). Son profil en début d'année 2019 est marqué par les mesures d'urgence économiques et sociales adoptées par le Parlement en décembre 2018. Parmi ces mesures, les entreprises ont eu la possibilité de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux salariés dont la rémunération en 2018 n'excédait pas trois Smic annuels. Cette prime, qui devait être

Évolution du salaire moyen par tête (SMPT), nominal et réel et du salaire mensuel de base nominal



Source : Insee

versée avant le 31 mars 2019, est exonérée d'impôt sur le revenu et de toutes cotisations et contributions sociales, dans la limite de 1 000 euros. Au premier trimestre 2019, les employeurs ont ainsi versé environ 2,2 milliards d'euros au titre de cette prime, à quelque 4,8 millions de salariés. Même si celle-ci ne peut se substituer à des augmentations de rémunération ni à des primes prévues par un accord salarial ou par le contrat de travail, des établissements auraient sans doute pu verser, sous une forme différente, tout ou partie du montant de cette prime en l'absence de cette mesure. Cet effet de substitution aurait été de l'ordre de la moitié. Parmi les mesures d'urgence économiques et sociales adoptées fin 2018 figurent aussi la défiscalisation et l'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires, mesure dont l'effet sur le SMPT serait d'ampleur largement moindre mais dont l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages serait notable (*fiche Revenu des ménages*). Au total, le SMPT a progressé de 1,0 % au premier trimestre, soit la plus forte augmentation sur un trimestre depuis début 2010. Il diminuerait par contrecoup au deuxième trimestre (-0,4 %). Sur le second semestre 2019, le SMPT nominal retrouverait une croissance plus régulière (+0,5 % par trimestre). En moyenne annuelle, il accélérerait légèrement : +1,9 % sur l'ensemble de l'année, après +1,7 % en 2018.

## En 2019, les salaires réels accéléreraient nettement, profitant du ralentissement attendu de l'inflation

En 2019, malgré un rebond attendu au deuxième trimestre, les prix<sup>1</sup> ralentiraient en moyenne annuelle : +1,1 % après +1,5 % en 2018. En termes réels, les salaires accéléreraient donc nettement, sous les effets conjoints du ralentissement des prix et du dynamisme des salaires nominaux : le SMPT réel progresserait de 0,8 % après +0,2 % en 2018. Après être resté quasiment stable au 1<sup>er</sup> semestre (+0,1 %), le SMPT réel progresserait de 0,5 % au second semestre.

## Dans la fonction publique, les salaires ralentiraient en 2019, en termes nominaux comme en termes réels

En 2019, l'application du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations dans les administrations publiques reprend après un gel en 2018. En revanche, la valeur du point d'indice reste inchangée et l'effet de l'indemnité mise en place en 2018 pour compenser facialement la hausse de CSG ne joue plus. Au total, le SMPT nominal dans les administrations publiques ralentirait : +1,1 % en 2019, après +1,9 % en 2018. Les prix décéléreraient moins vite, si bien que le pouvoir d'achat du SMPT dans les administrations publiques marquerait le pas en 2019 (0,0 % en 2019 après +0,4 % en 2018). ■

1. L'inflation est ici mesurée par la variation des prix de la consommation des ménages dans les comptes nationaux trimestriels.

## Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) et du salaire moyen par tête (SMPT)

évolution en %, données CVS

	Taux de croissance trimestriels								Glissements semestriels				Moyennes annuelles		
	2018				2019				2018		2019		2017	2018	2019
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	S1	S2	S1	S2			
Salaire mensuel de base (SMB)	0,4	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,8	0,8	1,0	1,0	1,3	1,5	1,8
Salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur marchand non agricole (SMNA)	0,4	0,6	0,5	0,5	1,0	-0,4	0,5	0,5	1,0	1,0	0,6	1,0	1,7	1,7	1,9
Salaire moyen par tête dans les administrations publiques (APU)													2,4	1,9	1,1
Prix de la consommation des ménages (Comptes nationaux trimestriels)	0,6	0,5	0,3	0,2	0,2	0,4	0,3	0,2	1,1	0,6	0,6	0,5	0,9	1,5	1,1
SMB réel	-0,2	-0,1	0,0	0,2	0,3	0,1	0,2	0,3	-0,3	0,2	0,4	0,5	0,4	0,0	0,7
SMPT réel (SMNA)	-0,2	0,1	0,2	0,3	0,9	-0,8	0,2	0,3	-0,1	0,5	0,1	0,5	0,8	0,2	0,8
SMPT réel (APU)													1,5	0,4	0,0

■ Prévission

Source : Dares, Insee